



**Décision arrêtant la liste des personnes  
Autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant à compter du 1<sup>er</sup> août 2022**

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

**Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022**, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

**IFAS de Millau, demande transmise le 1<sup>er</sup> août 2022**

AEBERHARD	Valérie
ALCOUFFE	Stéphanie
CARDONA	Camille
CARLET	Alexia
CHAVE	Nadège
CONTE	Foulematou
COURNUT	Coralie
DAMIGRINTI	Sabrina
DEL-TORCHIO	Nicole
DE OLIVEIRA	Lucie
DE PERETTI	Lisa
DIOP	Aïssatou
FLORENCE	Sandrine
GOMA	Michella
GUERIN	Stéphanie
HALBOT	Maëva
JUAN	Josiane
LAFoux	Faustine

LLORENS  
NARDELLA  
OZCAN  
PEREIRA  
RENAUD  
SURIVET  
VERNETTE

Julie  
Sandrine  
Pinar  
Alice  
Géraldine  
Agathe  
Yves

Pour Le Préfet d'Occitanie,  
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de  
l'Emploi, du Travail et des solidarités  
La Coordonnatrice des Formations Paramédicales

Valérie LECHARDOI

